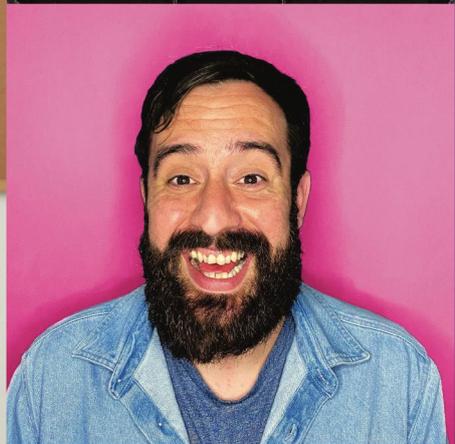


Se former au métiers du numérique



**Zéro
Euro***

*Frais de scolarité

**Web coding
Intelligence Artificielle
Cyber Security**

Frais de scolarité à zéro euro
ouverts à tous les talents, sans
conditions de ressources et de diplômes.

Pourquoi verser sa taxe d'apprentissage à notre école ?

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage à **La Plateforme**, permet de contribuer à la **réussite professionnelle** de personnes en difficulté, en réinsertion professionnelle ou bénéficiant des minima sociaux.

Cela permet également **l'amélioration des équipements et du matériel** au sein de notre école, de favoriser le développement de nos formations professionnelles conçues avec et pour les entreprises.

La Plateforme propose des cursus spécialisés en développement Web, en Cyber sécurité et en intelligence artificielle totalement **gratuits** et ouverts au plus grand nombre (Sans limite d'âge, avec ou sans diplôme). Le modèle pédagogique unique de l'école La Plateforme s'adapte aux besoins de chacun.

Calcul de la taxe d'apprentissage

En 2022, la taxe d'apprentissage est égale à **0.68%** de la masse salariale de l'année précédente et elle sera divisée en deux parties :

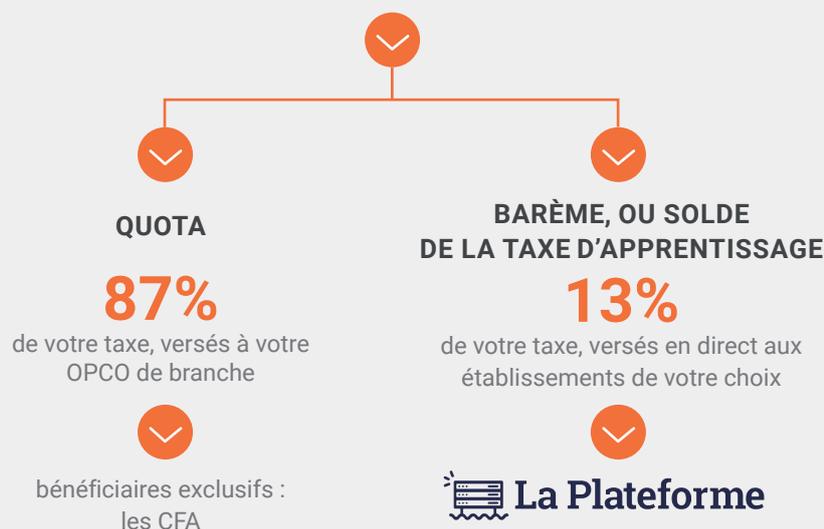
87% l'Urssaf et les caisses de la MSA dont l'entreprise relève pour le financement des formations en **apprentissage**.

13% **directement à une structure de votre choix** relevant d'une liste pour le financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

0,68%

de votre masse salariale brute
(hors Alsace-Moselle)





La Plateforme

Promesse de versement

Afin de vous remercier et de vous transmettre un reçu libératoire, nous vous invitons à remplir ce document et à nous le renvoyer complété.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Prénom : Nom :

Fonction : Tél :

E-mail :

Votre Opérateur De Compétences (OPCO) :

Montant du versement en euros :

Mode de paiement :

- Virement bancaire : FR76 1130 6000 3048 1413 1572 588 / AGRIFRPP813
- Chèque à libeller à l'ordre de l'Association La Plateforme Marseille

Le motif de votre versement doit comporter IMPÉRATIVEMENT les mentions suivantes :

- SIRET et NOM de votre entreprise
- Taxe apprentissage 2022
- Code école UAI : 0134358S.

AVANT LE 01 JUIN 2022

Nous vous remercions d'avoir contribué à la réussite professionnelle de nos apprenants et également à l'épanouissement de notre établissement !

Pour plus de renseignements contactez-nous :

Tél : 04.84.89.43.69 - taxe-apprentissage@laplateforme.io